

Tableau 3.11 :

Compte de résultat agrégé des établissements de crédit, y compris les succursales à l'étranger des établissements luxembourgeois (en millions d'euros)

| RUBRIQUE DES DÉBITS ET DES CRÉDITS                                | 2020   | 2021   | 2020                      | 2021                  |
|---|--------|--------|---------------------------|-----------------------|
|   |        |        | VARIATION EN TERMES BRUTS | VARIATION EN POURCENT |
| 1) Produits d'intérêts  | 11 035 | 10 024 | -1 011                    | -9,2                  |
| 2) Intérêts bonifiés  | 5 781  | 4 913  | - 868                     | -15,0                 |
| 3) Marge sur intérêts (1-2)                                       | 5 254  | 5 111  | - 143                     | -2,7                  |
| 4) Revenus nets sur commissions                                   | 5 886  | 7 003  | 1 118                     | 19,0                  |
| 5) Revenus sur opérations de change                               | 585    | 345    | - 240                     | -41,0                 |
| 6) Dividendes reçus   | 541    | 887    | 346                       | 63,9                  |
| 7) Autres revenus nets  | 335    | 588    | 254                       | 75,7                  |
| 8) Revenus hors intérêts (4+5+6+7)                                | 7 346  | 8 824  | 1 478                     | 20,1                  |
| 9) Produit bancaire (3+8)   | 12 600 | 13 934 | 1 334                     | 10,6                  |
| 10) Frais de personnel  | 3 744  | 3 997  | 253                       | 6,8                   |
| 11) Frais d'exploitation  | 3 388  | 3 932  | 544                       | 16,1                  |
| 12) Frais de personnel et d'exploitation (10+11)                  | 7 132  | 7 929  | 797                       | 11,2                  |
| 13) Amortissements sur immobilisé non financier                   | 717    | 756    | 39                        | 5,4                   |
| 14) Résultats avant provisions, dépréciations et impôts (9-12-13) | 4 751  | 5 249  | 498                       | 10,5                  |
| 15) Constitution nette de provisions                              | 108    | 89     | - 19                      | -17,6                 |
| 16) Dépréciations nettes  | 906    | 121    | - 784                     | -86,6                 |
| 17) Résultats divers  | - 48   | 19     | 66                        | 139,2                 |
| 18) Résultat avant impôts (14-15-16)                              | 3 690  | 5 058  | 1 368                     | 37,1                  |
| 19) Impôts  | 655    | 907    | 253                       | 38,6                  |
| 20) Résultat net (18-19)  | 3 036  | 4 151  | 1 115                     | 36,7                  |

Sources : CSSF, calculs BCL

Encadré 3.4 :

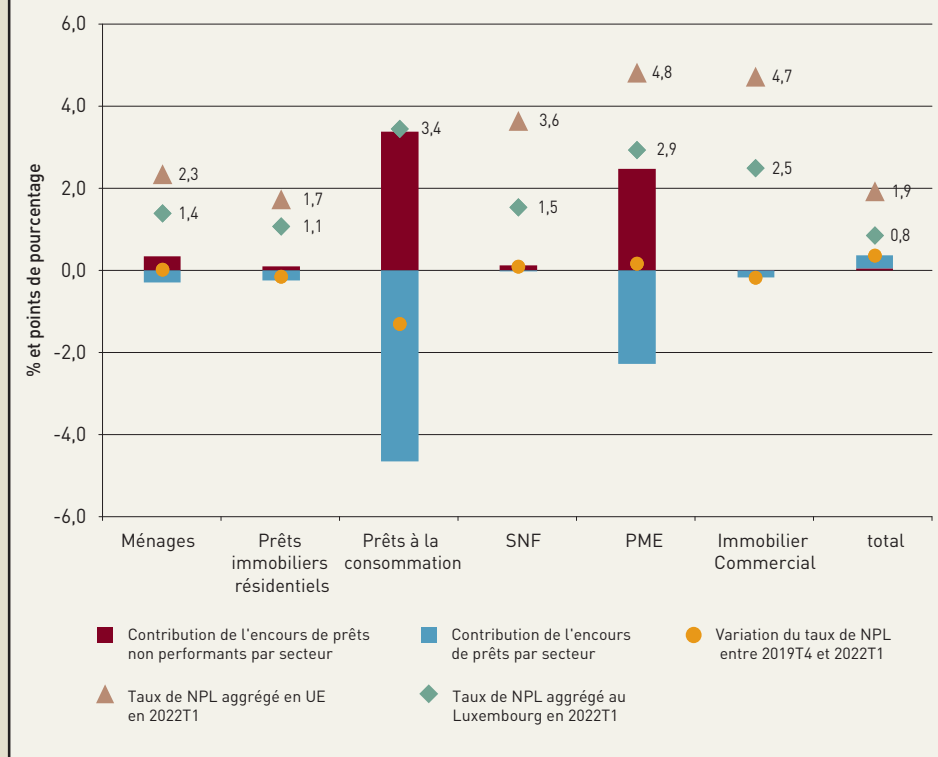
## L'IMPACT DE LA PANDÉMIE SUR L'ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE L'ACTIF DES BANQUES AU LUXEMBOURG

La pandémie de COVID-19 a engendré en 2020 une contraction sans précédent de l'économie mondiale, caractérisée par un double choc d'offre et de demande. Les banques ont alors fait face à une augmentation du risque de défaut de paiement, notamment dans les secteurs les plus touchés par les mesures de restriction mises en place pour contenir la pandémie. Pour cette raison, la résilience du secteur bancaire luxembourgeois doit s'évaluer à l'aune de la qualité de ses actifs, car les prêts ou expositions non performant(e)s<sup>54</sup> (NPL/NPE) pourraient peser à terme sur la capacité du secteur bancaire à financer l'économie.

54 Selon la définition de l'Autorité bancaire européenne, les prêts ou expositions non performant(e)s doivent satisfaire l'un ou l'autre des critères suivants : (a) des expositions importantes qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours ; et (b) le débiteur est considéré comme peu susceptible de s'acquitter intégralement de ses obligations de crédit sans réalisation de la garantie, indépendamment de l'existence d'un montant en souffrance ou du nombre de jours de retard.

Graphique 3.12

Évolution des ratios de prêts non performants par secteur économique en 2019T4 et 2022T1



Sources : CSSF et ABE, calculs BCL pour le Luxembourg. Période : 2019T4-2022T1. Contreparties domestiques et non domestiques. Pas de données au niveau européen pour les prêts à la consommation

En 2021, la qualité des actifs des banques luxembourgeoises, mesurée par les ratios de prêts non performants, est restée relativement stable malgré la pandémie. Au niveau agrégé, le ratio des prêts non performants pour l'ensemble des contreparties financières et non financières a progressé de 0,3 point de pourcentage (p.p.) au cours de l'année 2021 et a atteint, au quatrième trimestre, 0,8 % de l'encours total de prêts au secteur privé (graphique 3.12). Ce taux, largement inférieur à la moyenne des pays de l'Union européenne de 2 %, est resté inchangé au premier trimestre de l'année 2022.

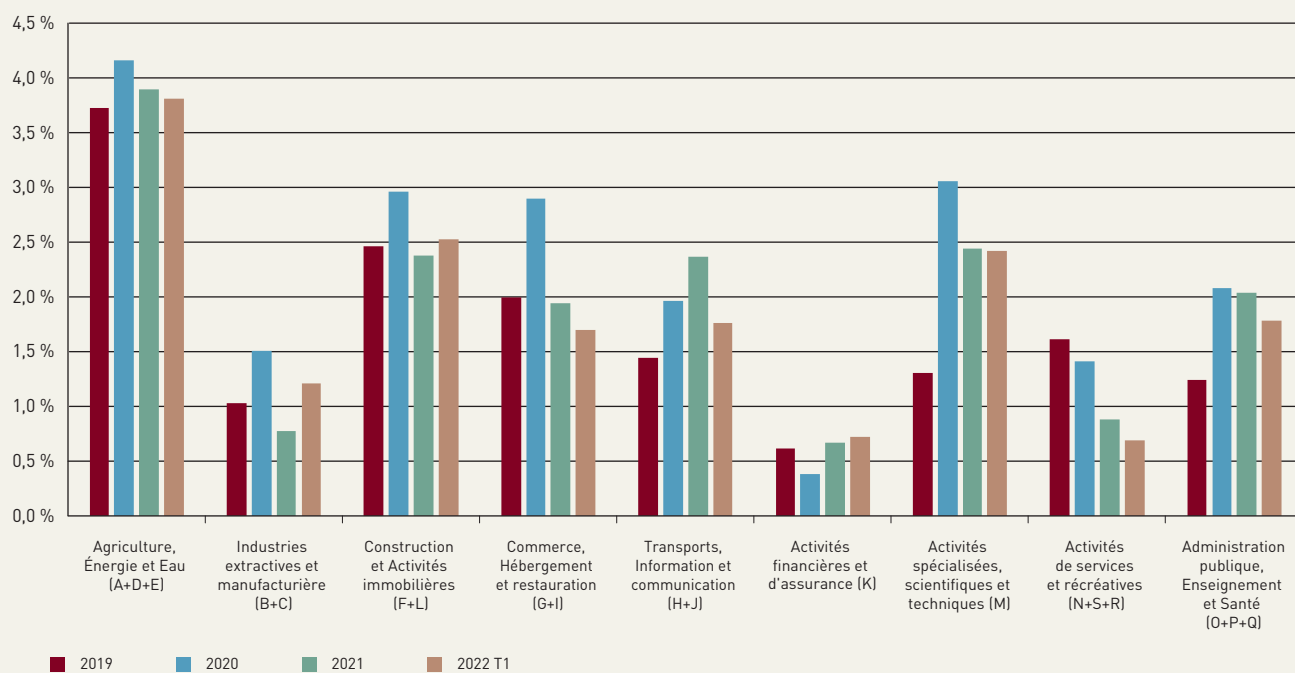
Pour les ménages, les ratios de prêts non performants sont restés stables. Seulement 1,4 % des prêts aux ménages étaient non performants au premier trimestre 2022.

Après avoir atteint 1,9 % en 2020, le taux de NPL des SNF a enregistré une baisse progressive en 2021 et atteint 1,7 % au premier trimestre 2022, soit 0,1 p.p. au-dessus de son niveau d'avant crise. L'impact de la pandémie était plus visible dans le secteur des PME avec une progression de 0,6 p.p. du taux de NPL entre 2019T4 et 2021T4. Toutefois, le taux de NPL des PME a diminué de 0,5 p.p. au premier trimestre de l'année en cours et convergé vers son niveau d'avant crise, qui s'élevait à 2,9%. On remarque, par ailleurs, sur le graphique 3.12 que la croissance des encours de crédit aux PME a permis de limiter l'augmentation du taux de NPL d'environ 2,3 p.p. Sans la croissance des encours de crédit accordés aux PME, le taux de NPL aurait progressé de 2,5 p.p.

Le graphique 3.13 présente une ventilation des prêts non performants aux SNF conformément à la nomenclature statistique des activités économiques (NACE).

En 2020, la plupart des secteurs d'activité au Luxembourg avaient été affectés par la pandémie en termes de croissance des NPL, notamment les activités spécialisées, scientifiques et techniques (+1,8 p.p.), le commerce, l'hébergement et la restauration (+0,9 p.p.), les secteurs des transports, de l'information et des communications (+0,5 p.p.), les industries extractives et manufacturières (+0,5 p.p.) ou la construction et les activités immobilières (+0,5 p.p.). En 2021, les taux de NPL ont globalement diminué, excepté dans les secteurs des transports, de l'information et des communications (+0,4 p.p.). Au premier trimestre 2022, seuls les secteurs des industries extractives et manufacturières ont enregistré une progression substantielle du taux de NPL de 0,4 p.p. par rapport à la fin de l'année 2021.

Graphique 3.13  
Ratios de prêts non performants des banques luxembourgeoises selon la classification NACE



Sources : CSSF, calculs BCL. Période : 2019T4 et 2022T1.

L'analyse des prêts non performants peut être complétée par le suivi de l'évolution à la fois de la dépréciation des actifs selon la norme IFRS 9<sup>55</sup> et des encours de crédit ayant fait l'objet d'une mesure de renégociation<sup>56</sup>.

La progression de l'encours des crédits affectés à l'étape 2 de la dépréciation depuis la fin 2019 a atteint un maximum de 4,5 % du montant total des prêts au coût amorti au premier trimestre 2021 et corrobore les observations faites sur les taux de NPL (graphique 3.14).

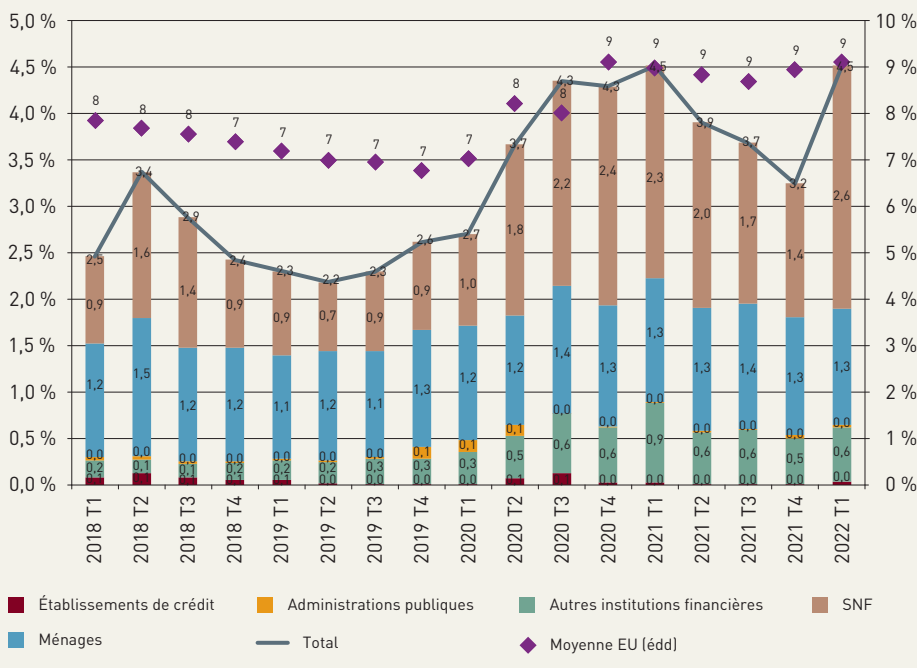
Entre le début de la pandémie et le premier trimestre 2021, les transferts vers l'étape deux avaient affecté la plupart des agents économiques, en particulier les SNF pour lesquelles le montant total des prêts affectés à l'étape 2 avait plus que doublé par rapport au quatrième trimestre 2019, passant de 0,9 % à 2,4 % de l'encours des crédits affectés à l'étape 2 au quatrième trimestre 2020. Sur les trois derniers trimestres de l'année 2021, les encours de crédits des SNF à l'étape 2 ont diminué de 0,9 p.p. et atteignent 1,4 % de l'encours de crédits au coût amorti au quatrième trimestre 2021. À la fin de l'année 2021, 3,1 % de l'encours de crédits au coût amorti au Luxembourg étaient à l'étape 2, soit 5,8 p.p. en dessous de la moyenne européenne à la même période. Au premier trimestre 2022, la progression du risque de crédit en raison de la guerre russo-ukrainienne

55 L'entrée en vigueur de cette norme au 1er janvier 2018 prévoit que les établissements européens anticipent la reconnaissance des pertes de crédit selon un modèle comptable de pertes attendues. Ainsi, les instruments financiers doivent être classés selon trois « niveaux » le niveau 1 signifie que l'actif n'a pas vu son risque augmenter significativement depuis sa comptabilisation, tandis que le niveau 2 indique que l'actif a connu une augmentation significative de son risque de crédit, sans pour autant être considéré comme en défaut (niveau 3). Les pertes attendues doivent être calculées sur douze mois pour les instruments en niveau 1, et sur toute la maturité des instruments en niveaux 2 et 3.

56 L'Annexe V du Règlement UE/680/2014 (cf. § 240, § 2 41) dispose que « les mesures de renégociation consistent en concessions envers un débiteur qui éprouve ou est sur le point d'éprouver des difficultés à honorer ses engagements financiers. Une concession peut impliquer une perte pour le prêteur et désigne l'une des mesures suivantes : (a) une modification des conditions d'un contrat [...] ou (b) un refinancement total ou partiel d'un contrat de créance en difficulté [...] ».

Graphique 3.14

Décomposition de l'encours total de crédit à l'étape 2 de la dépréciation par secteur économique au Luxembourg



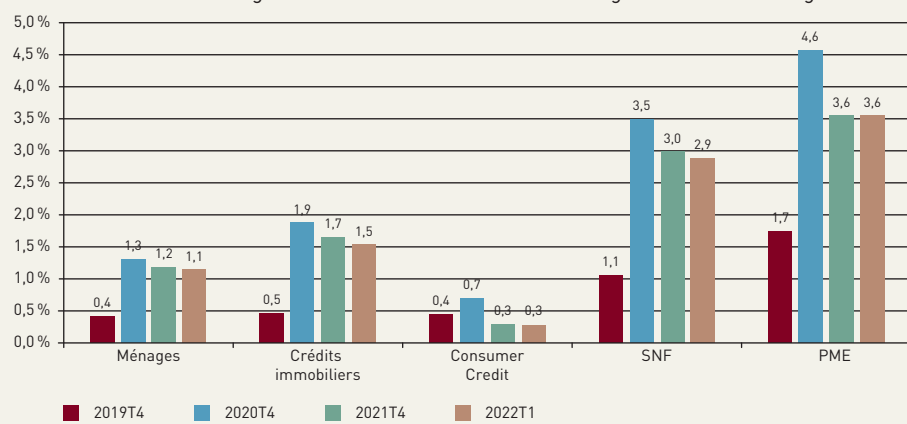
Sources : CSSF, calculs BCL. Période 2018T1-2022T1. Contreparties domestiques et non domestiques. En pourcentage de l'encours de crédits comptabilisés à la valeur historique.

s'est traduite par une augmentation des transferts d'encours de crédit vers l'étape 2 de la dépréciation pour quelques banques domiciliées au Luxembourg. Le ratio des encours de crédits affectés à l'étape 2 sur le total des prêts au coût amorti a atteint 4,5% au premier trimestre 2021, soit le niveau enregistré pendant la crise de la COVID-19.

Le graphique 3.15 révèle que les renégociations ont diminué en 2021 à la fois pour les ménages et les sociétés non financières. Si la progression des renégociations était contenue en 2020 pour les ménages avec une augmentation de 0,9 p.p. par rapport à l'année précédente, l'augmentation des renégociations dans le secteur des SNF et en particulier des PME était davantage marquée avec une progression de 2,4 p.p. et 2,9 p.p. sur la même période, respectivement. Au premier trimestre 2022, les crédits renégociés sont inférieurs de 0,1 p.p. pour les ménages, 0,6 p.p. pour les SNF et 1 p.p. pour les PME comparativement aux niveaux atteints en 2020.

Graphique 3.15

Parts des crédits aux ménages et aux sociétés non financières renégociés au Luxembourg



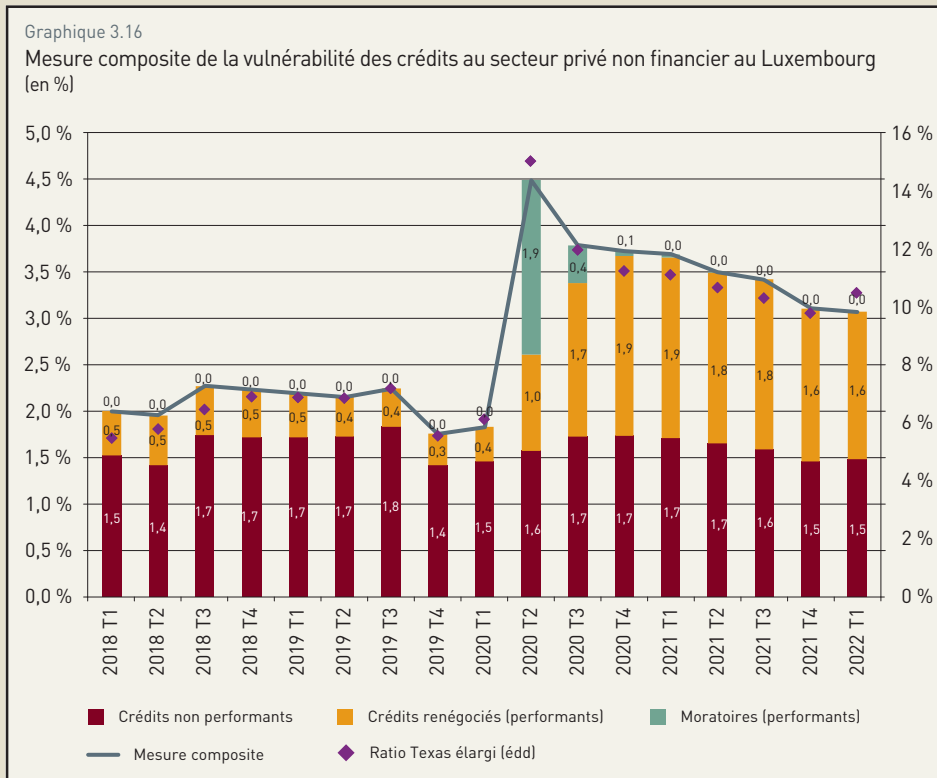
Sources : CSSF, calculs BCL. Période 2019T4-2022T1. Contreparties domestiques et non domestiques.

Enfin, le graphique 3.16 résume l'information véhiculée par les différents indicateurs de qualité de l'actif, à travers une mesure composite de la vulnérabilité des crédits dans le secteur privé non financier à la manière de

l'ABE<sup>57</sup>. La mesure est une somme des crédits non performants, des crédits renégociés performants et des moratoires performants<sup>58</sup> en pourcentage du montant total de crédits accordés au secteur privé non financier<sup>59</sup>.

On observe que le montant des crédits vulnérables avait doublé au second trimestre 2020 dans un contexte de confinement de l'économie, passant de 2 % à 4 % de l'encours de crédit au secteur privé non financier. Aussi, à mesure que les moratoires sont arrivés à expiration au cours de l'année 2020, les banques ont davantage eu recours aux renégociations afin de limiter les défauts de paiement passant de 0,3% en 2019T4 à 1,9% de l'encours de crédit au secteur privé non financier en 2021T2. Néanmoins,

l'encours de crédits vulnérables a diminué de 1 p.p. au cours de l'année 2021 par rapport au maximum atteint en 2020T2. En effet, la reprise économique en 2021, permise par le relâchement progressif des mesures de confinement, ainsi que les mesures de soutien tant monétaires que budgétaires ont contribué à l'amélioration de la qualité de l'actif des banques luxembourgeoises en 2021. Au premier trimestre 2022, les tensions géopolitiques associées à la guerre russo-ukrainienne et l'accélération de l'inflation n'ont pas eu d'impacts visibles sur les encours de crédits vulnérables au Luxembourg.



Sources : CSSF ; calculs BCL. Période 2018T1-2022T1. Contreparties domestiques et non domestiques. Le Ratio Texas élargi correspond à la somme des crédits vulnérables sur la somme des fonds propres et des provisions pour pertes sur crédit.

57 Voir Autorité bancaire européenne (2019). EBA Report on NPLs : progress made and challenges head. Graphique 33, page 43.

58 Les données de moratoires sont issues du reporting harmonisé de l'ABE (« EBA templates ») collectées conformément aux lignes directrices EBA GL/2020/07.

59 Afin d'éviter tout risque de double comptage, les encours de prêts à l'étape deux de la dépréciation ne sont pas inclus sur le graphique. En effet, le reporting Finrep ne propose pas de ventilation par étape de la dépréciation des crédits renégociés.